

## **AVIS PUBLIC**

## **RÈGLEMENTS NUMÉRO 832 ET 833**

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 832 intitulé « Règlement portant sur le retrait du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel de la compétence de la cour municipale commune de la Ville de Shawinigan ».
- Règlement numéro 833 intitulé « Règlement relatif à l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Mékinac ».

Lesdits règlements sont déposés à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Lesdits règlements entreront en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 13 décembre 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier